

MAIRIE  
de  
**BANNE**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : **28 novembre 2023**  
Publication de la liste des délibérations : **05 décembre 2023**

Le quatre décembre deux mil vingt-trois à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie LAGANIER, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** M. LAGANIER / Mme CHALVET / MM. ALLAVENA / COLOM-Y-CANALS / Mme MARRON / M. BRUNEL / Mme GINIER / MM. FOUILLERON / FAURE / Mme DUMAS / MM. FERRIER / FERRARI formant la majorité des membres en exercice.

M. Constant FERRARI a été élu secrétaire de séance.

**Absents :** M. HAYDAN (pouvoir à M. LAGANIER), M. COSTE (pouvoir à Mme CHALVET) et Mme MEIGNIER.

**Nombre de Conseillers :    En exercice : 15    Présents : 12    Absent : 03**

Le Maire de Banne certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 28 décembre 2023.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023 :**

Secrétaire de séance : Mme Fabienne DUMAS.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*Arrivée de M. Dominique FERRIER.*

**Attribution du marché Extension du cimetière :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'extension du cimetière de la Commune et après analyse des offres, faites conjointement avec les services du Département, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre du groupement d'entreprises JOUVE-VILLARD /BOISSIN / ROUSTANG pour un montant de 371 559,00 € HT, soit 445 870,80 € TTC.

Après la mise en place du chantier, les travaux devraient commencer courant janvier.

M. BRUNEL demande la possibilité de planifier les réunions de chantier hebdomadaires en fin d'après-midi afin qu'il puisse y assister et suivre les travaux.

MM. COLOM Y CANALS et ALLAVENA indiquent qu'il faudra être vigilant sur les travaux et notamment sur d'éventuelles plus-values.

Monsieur le Maire indique que des devis pour un emprunt vont être sollicités à plusieurs établissements bancaires pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal approuve le choix du groupement d'entreprises JOUVE-VILLARD /BOISSIN / ROUSTANG et charge Monsieur le Maire de l'exécution du présent marché.

**Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :** Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°2023\_05\_DB\_01 du 30 mai 2023 portant constitution d'une sous-régie de recettes installée auprès du service Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Banne.

Il convient donc d'allouer une subvention de 4 466,70 € au CCAS afin de lui rétrocéder les recettes encaissées sur l'année 2023, ce que le Conseil accepte.

Le Conseil Municipal remercie vivement les membres du CCAS pour leur investissement, leur dynamisme et la qualité du bénévolat effectué.

**Demande de subventions pour la création d'un atelier technique communal :** La collectivité a investi dans une mini-pelle ainsi qu'une remorque en 2021 et a déposé un dossier de subvention dans le cadre du Fonds Vert afin d'équiper la réserve communale de sécurité civile pour la défense incendie, avec notamment l'achat d'un véhicule type 4x4 pickup.

Aussi, Monsieur le Maire indique la nécessité de construire un nouvel atelier pour les services techniques communaux afin que l'ensemble de leurs matériaux et véhicules soient regroupés dans un seul bâtiment. Ce projet permettra également de se mettre aux normes en créant, à l'intérieur de ce bâtiment, un espace indépendant pour la prise des repas des agents ainsi qu'un vestiaire.

Pour ce faire, le Conseil sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Ruralité ainsi qu'à la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes.

**Convention avec le SDEA :** Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Département assure à compter de 2017 via le SDEA. Il rappelle que la commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat ; en outre, les statuts de ce dernier lui permettent juridiquement de les effectuer. Cette offre est forfaitisée à 2,75 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an, soit un total de 1867,25 €.

Le Conseil décide de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA.

**Déclassement et aliénation d'un chemin à La Bildoire :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'habitants du quartier de La Bildoire souhaitant acquérir un chemin traversant leur propriété.

Dans la mesure où d'autres habitants sont concernés par ce chemin, le Conseil Municipal préfère ajourner cette délibération afin d'avoir davantage d'informations.

#### **Questions diverses :**

Audits énergétiques : Suite à la délibération n°2022\_12\_DB\_02 du 07 décembre 2022 pour adhérer au groupement d'achats du SDE07, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il souhaiterait que des audits énergétiques soient effectués dans les appartements aux Avelas ainsi qu'à la maison au quartier du Fort, avant d'entreprendre des travaux.

Pont des Lèbres sur le Granzon : Une étude a été faite sur ce pont et fait ressortir que des travaux sont à envisager. M. BRUNEL se charge d'effectuer des devis.

Goudronnage route du Mazel : M. BRUNEL demande que le SDEA soit rappelé pour aspirer la route du Mazel.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Lors de la réunion avec les personnes publiques associées et dans la perspective de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il a été préconisé à la Commune qu'il fallait surélever les bâtiments pour créer des logements plutôt que d'artificialiser les sols. M. COLOM Y CANALS informe avoir eu au téléphone un responsable de l'application du droit des sols car il s'est chargé de déposer six certificats d'urbanisme en ce sens. Ce dernier lui a indiqué que ces surélévations seraient très certainement compliquées à mettre en place dans le plan local d'urbanisme.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a rappelé le cabinet d'études en charge du Plan Local d'Urbanisme à de nombreuses reprises cette année afin d'avancer sur le dossier. Cependant, celui-ci a relancé les personnes publiques associées depuis la réunion du 05 décembre 2022 mais n'a toujours pas de retours écrits.

Loto CCAS : Mme CHALVET informe que le Centre Communal d'Action Sociale organise son loto les samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024.

Vœux de la Municipalité : Ils auront lieu le samedi 06 janvier 2024 à 18h00 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,  
Constant FERRARI



Le Maire,  
Jean-Marie LAGANIER

